

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le voyage de M. Poincaré

M. Poincaré vogue vers la Russie. Nous le suivons dans son voyage avec une sympathie que ne trouble aucune inquiétude. La « France » qui le porte vers l'Empire des Tsars est un bel et robuste bâtiment qui ne craint rien des tempêtes ; d'où qu'il parte, il touchera le but où sa destinée le mène ; il se meut noblement dans le vent du large, plus à l'aise que sous les brises saccadées et sournées qui font clapoter les eaux lourdes du port.

Vainement donc les mauvais génies de l'anxiété et de la dérouté auront soufflé sur sa mâture, pour retarder son départ. Il n'a pas donné le spectacle indigné d'un ne sait quelle reculade humiliée. Sur de sa force, il a gagné la haute mer.

On a pu regretter que l'inopportunité de certaines manifestations ait pensé compromettre un instant la réalisation du voyage projeté. Si douloureusement qu'ont été ressenties certaines divulgations, la remise à une date ultérieure de la visite de M. le Président de la République en Russie en aurait gravement souligné l'importance aux yeux du monde. Elle aurait accredité ainsi l'existence d'un état de choses qu'il serait dangereux et injuste d'exagérer. Comme l'a dit M. le Ministre des affaires étrangères, la France est assez forte encore pour se montrer à la hauteur des exigences de son destin.

On le sait à Pétersbourg ; et quoi qu'on dise de certains côtés, on a le droit de s'en enquerir et de le savoir. Je ne puis véritablement comprendre comment des hommes, au courant des choses de la politique, peuvent, de bonne foi, se livrer aux protestations amères que nous avons enregistrées contre une prétendue ingérence du gouvernement ami et allié dans nos affaires intérieures. Certes, cette ingérence, si elle se produisait, serait purement intolérable. Mais comment pourrait-elle se produire quand on songe aux différences de vues, de tendance, de régime, qui distinguent le gouvernement intérieur des deux Etats. De fait, on n'a jamais pu citer en exemple un seul fait démonstratif. Prétendrait-on assimiler à des affaires purement intérieures les problèmes de notre organisation militaire ? N'a-t-on pas soutenu en effet que l'influence de la Russie pesait trop lourdement sur nos décisions à cet égard ?

Non ! cette influence ne pèse en aucune façon ! Ce qui s'impose à nous tout comme à nos alliés, c'est l'alliance qui nous lie, ce sont les conditions de son développement et de son efficacité ; car il est évident que le pacte existant entre nous ne peut pas ne pas comporter des accords mutuels, ne pas impliquer une solidarité d'efforts correspondant à l'objet même qu'il poursuit.

Et quel est cet objet ? S'agit-il de combiner je ne sais quelle artificieuse intrigue destinée à mettre l'Europe à feu et à sang ? d'organiser un de ces mauvais coups diplomatiques dont une génération tout entière reste sanglante et meurtrie ? Non, les plus hostiles à l'alliance russe savent à merveille que le maintien de la paix demeure son objectif capital. A aucun moment de la trouble période qui vient de s'écouler, ni la France, ni la Russie n'ont entrepris ou continué une politique dont les conséquences eussent été funestes au repos de l'Europe. D'un côté comme de l'autre, des revendications légitimes, des aspirations naturelles ont dû et su se contraindre, d'un côté comme de l'autre, l'action parfois brutale du groupement des puissances opposées n'a soulevé ni mouvements irréparables, ni réactions inconsidérées.

Mais comment fermer les yeux sur les ambitions, sur les réalisations de tel ou tel peuple qu'ani-

me non point, je crois, une inspiration belliqueuse, mais une propension évidente à s'imposer par je ne sais quel système d'intimidation continue ?

N'est-il pas d'élémentaire prudence, alors que l'on ressent un besoin et un désir communs d'épargner à l'Europe des catastrophes sanglantes, de coordonner ses efforts respectifs et de les rendre assez puissants, assez solidaires, pour imposer le respect des droits nationaux et de l'équilibre universel que nous entendons préserver ?

Tel est le sens vrai de notre pacte d'alliance qui, complété par l'entente anglaise, permet d'espérer que nulle mégalo manie barbare ne se sentira assez sûre du succès, pour s'élaner à la conquête de la maîtrise du monde. Trop d'incidents récents montrent que l'instrument diplomatique jadis forgé n'a pas été sans utilité. Trop d'incidents présents montrent qu'une unité de vues plus étroite que jamais doit lier l'activité extérieure de la France et celle de la Russie.

Félicitons-nous donc de voir un contact de plus en plus intime s'établir entre les gouvernements de la République et de l'Empire russe. La cause de la paix ne peut qu'y gagner et, par là même celle de l'humanité. N'est-ce point assez pour que les détracteurs de l'Alliance fassent l'économie de récriminations stériles, qui ne procèdent ni d'une vue profonde de l'état politique de l'Europe, ni d'un principe d'ordre général, ni d'un système de type nouveau ? Car s'il est possible qu'ils aient conçu ou manifesté la pensée de quelque « renversement des alliances », du moins n'ont-ils jamais osé le formuler nettement, ni au surplus le fonder pratiquement sur la base solide de réalités politiques.

T. STEEG,
député de la Seine,
ancien Ministre.

LA FLOTTE ANGLAISE

Toute la flotte britannique stationnée dans les eaux territoriales — la home fleet, suivant l'expression anglaise, — est répartie en trois catégories pour la mobilisation.

La première catégorie, ou first-fleet, qui comprend sensiblement à elle seule la moitié de la flotte entière, est armée à effectifs pleins.

La deuxième catégorie, ou second fleet, a des équipages qui doivent être complétés par des hommes des écoles, c'est-à-dire par des hommes de l'activité.

Enfin, la troisième catégorie, ou third-fleet, n'a que des noyaux d'équipage de l'activité, et les effectifs doivent être complétés avec des réservistes.

Pour la mobilisation actuelle, les écoles ont été fermées, et tous les hommes suivant des cours d'instruction ont été envoyés à bord des navires de la deuxième flotte.

Le mouvement s'est fait presque automatiquement, parce qu'il est exécuté chaque année au moment des manœuvres navales. La mobilisation de la troisième flotte était infiniment plus compliquée, en raison même du nombre des hommes à fournir par les réserves.

La troisième flotte se compose de deux escadres de sept cuirassés dont elle est formée, il fallait 750 hommes pour chacun des neuf « Majestic », 700 pour chacun des cinq « Canopus » et 750 pour chacun des six « Cressy » qu'elle compte, soit un total de 15.000 hommes simplement pour les navires cuirassés.

Ce total représente tout près du tiers des hommes de la réserve qui ont dû rejoindre les ports.

Le résultat est acquis déjà, et il est absolument remarquable, car c'est volontairement que tous les hommes ont répondu à l'appel de l'amirauté pour une simple expérience de mobilisation.

L'Angleterre ayant armé tous

ses navires, le compte en est facile à faire. En voici le détail :

26 dreadnoughts, 4 croiseurs de combat, 35 cuirassés antérieurs au dreadnought, 45 petits croiseurs, 187 destroyers, 83 torpilleurs, 59 sous-marins, 7 mouilleurs de mines, 13 canonnières et 20 navires auxiliaires.

Les navires cuirassés prenant part à la mobilisation ont un déplacement total de 1.287.950 tonnes dont 946.850 tonnes pour les cuirassés, 98.600 tonnes pour les croiseurs de combat et 243.000 tonnes pour les croiseurs cuirassés.

Jamais pareil nombre de navires n'a été armé en même temps. Les trois marines les plus considérables après l'Angleterre, auraient peine, en se coalisant, à constituer une flotte aussi puissante.

Mais à cette mobilisation incontestablement réussie, il faut une sanction, et déjà se réunissent à Spithead, dans cette partie de mer qui sépare Portsmouth de l'île de Wight, les 493 unités qui portent aujourd'hui la flamme de guerre.

Le mouvement a commencé jeudi, et dès ce jour, l'« Iron-Duke » qui bat pavillon de l'amiral Sir George Callaghan, commandant suprême de la home-fleet, est venu y mouiller avec les première, deuxième, troisième, quatrième escadres de combat, la première escadre de croiseurs de bataille, les deuxième et troisième escadres de croiseurs et les divisions qui en dépendent.

Vendredi, le mouvement a continué et samedi les derniers navires sont venus prendre leur place dans les lignes immenses sur lesquelles est marqué le mouillage de chaque vaisseau.

Il n'y a pas eu de revue navale, mais le roi est venu le 20 juillet à Portsmouth pour contempler, réunie en un bloc, la puissance navale de l'empire britannique. Il a fait appareiller la flotte. Sur son yacht, il a tenu la tête et l'« Iron-Duke » a suivi pendant que deux cents navires levèrent l'ancre et quittèrent Spithead sur deux colonnes.

Puis le yacht royal a mouillé et les escadres ont défilé devant lui, et l'Angleterre a montré au monde qu'elle n'a pas seulement des bateaux, mais aussi des hommes pour les armer.

JALOUSIE

M^{me} de Sablé, fort jalouse de M. de Montmorency, lui reprochait un jour d'avoir dansé, au Louvre, plusieurs fois, avec les plus belles de la Cour.

— Hé ! que voulez-vous que je fisse ?
— Que vous ne dansassiez qu'avec les laides, monsieur, lui dit-elle, aveuglée par sa colère.

INFORMATIONS

M. Poincaré en Russie

Le cuirassé « France » a passé dans la matinée de dimanche vers six heures, à la hauteur du canal de Kiel. Ce bâtiment neuf, de 23.500 tonnes, à peine sorti des chantiers, vient de faire, sous le commandement du capitaine Grand-Clément, une traversée de deux jours avec la vitesse d'un paquebot rapide. Il a ralenti légèrement au passage de l'endroit difficile du Grand-Belt. Sa marche actuelle, volontairement ralentie, est d'une moyenne de 15 nœuds, ce qui suffit pour arriver à l'heure fixée.

Le « Jean-Bart » suit à une distance de 500 mètres. Les deux torpilleurs « Stilet » et « Tromblon » qui sont allés faire du charbon à Copenhague, ont rejoint dans la matinée le reste de l'escadre à 11 h. 30 et font route en tête à tribord et bâbord.

Le président de la République partage son temps entre son cabinet de travail et la promenade sur la plage arrière avec M. Viviani et l'amiral Lebris. Il invite à sa table

à chaque repas, les officiers du bord. L'équipage reçoit double ration de vin.

Le voyage se poursuit sans aucun incident. Le temps demeure splendide.

L'arrivée

L'escadre française est arrivée en rade de Cronstadt à deux heures précises, et a tiré une salve de trente et un coups de canon.

Les forts de Cronstadt ont répondu, puis toutes les unités russes ont tiré vingt et un coups de canon pour saluer le Président de la République. L'escadre française a répondu. Les musiques ont joué la « Marseillaise » et l'« Hymne russe ».

Les navires de la division française ont pris leur corps mort à côté des deux superdreadnoughts russes que le Président vit lancer il y a deux ans, et qui, avec deux autres navires du même tonnage, actuellement en armement sur la Néva, vont constituer la première escadre de la flotte de la Baltique.

Les équipages sur les lisses poussaient les hourras réglementaires.

Le yacht impérial se tient à l'entrée de la petite rade. L'empereur, qui porte en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur, reçoit le Président qui porte le grand cordon de l'ordre de St-André.

A 3 heures le yacht impérial aborde à Péterhof où dès l'arrivée le tsar présente à M. Poincaré les grands ducs et les personnages officiels.

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, s'est réuni sous la présidence de M. Henri Michel, sénateur.

Le Comité s'est occupé de l'organisation du prochain Congrès du parti, qui aura lieu à Brest, dans la première semaine d'octobre.

Le Comité a ensuite envisagé la question d'un groupe unique du parti au Sénat comme il existe déjà à la Chambre.

Après une intervention de M. Franklin-Bouillon il a été décidé de rappeler à tous les élus qu'ils ne doivent former qu'un groupe au Sénat.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité moins deux voix.

Les incartades du Kronprinz

Un incident assez pénible, qui s'est produit au mois de février dernier, mais qui vient seulement d'être connu, a été provoqué à l'ambassade d'Angleterre à Berlin par l'héritier du trône allemand. Cette nouvelle incartade de l'héritier allemand a produit dans les milieux politiques londonniens une désagréable impression.

Après un dîner donné en son honneur à l'ambassade d'Angleterre, le kronprinz demanda brusquement à sir Edward Goschen :

— Où sont donc vos espions ?
— Quels espions ! répondit un peu interloqué l'ambassadeur. Je ne comprends pas ce que Votre Altesse veut dire.

— Mais oui, répliqua l'héritier du trône : vos deux espions, votre attaché militaire, le colonel Russel, et votre attaché naval, le capitaine Anderson.

— Ni l'attaché militaire, ni l'attaché naval ne s'occupent d'espionnage, affirma énergiquement l'ambassadeur ; je puis l'affirmer à Votre Altesse. Le gouvernement anglais interdit formellement à ses représentants de faire de l'espionnage, et pas un rapport de ces messieurs ne part pour l'Angleterre sans m'avoir été soumis.

— Mais, voyons, reprit le kronprinz, nous avons nous aussi des attachés militaires, et je suis au courant de leurs travaux.

Sir Edward Goschen insista encore, mais l'héritier du trône, peu convaincu, changea la conversation et parla chevaux.

Les bandits russes voulaient faire sauter un train

Les recherches faites sur les bandits russes porteurs de bombes arrêtés à Beaumont-sur-Oise, ont maintenant démontré qu'ils ne préparaient point un attentat contre le tsar ou contre M. Poincaré. La police a appris, en effet, que depuis quelques mois se trouvait à Paris un individu beau parleur, qui s'immisça dans les groupes révolutionnaires. Il réussit à convaincre quelques réfugiés russes de constituer une bande pour pratiquer en France l'expropriation telle qu'on l'applique en Russie.

Ainsi ils avaient décidé d'aller voir tous les Russes établis à Paris, ingénieurs, médecins, etc., et, sous menace, de se faire donner de l'argent. C'est dans ces conditions qu'ils tentèrent un acte d'intimidation contre une doctoresse russe de la rue de Rivoli.

Mais ces menus exploits ne suffirent bientôt plus aux bandits, qui voulurent « travailler dans le grand », et les deux individus arrêtés à Beaumont-sur-Oise avaient décidé de faire sauter un train de voyageurs venant de Dieppe ou s'y dirigeant. Ils cherchaient précisément le long de la voie un endroit où, par la suite, ils pourraient passer à l'exécution de leur projet. Une vingtaine d'individus auraient pris part au coup et auraient dépouillé les voyageurs et dévalisé les fourgons.

Une fusillade et une canonnade très vives, ont été dirigées contre les insurgés. On s'aperçut qu'il s'agissait d'une fausse alerte.

Les insurgés ont accepté de négocier également avec les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ; ils ont envoyé des lettres demandant une entrevue pour le 22 juillet.

On annonce qu'un accord est intervenu entre les insurgés épirotes et les Albanais. Il résulte de ces révélations, que ces derniers auraient reconnu l'autonomie de l'Épire, et que les délégués des deux parties se rendraient prochainement à Salonique pour conclure l'accord.

Deux patrons séquestrés par des Grévistes

Le parquet de Marseille vient d'être tardivement saisi d'un incident invraisemblable survenu il y a une quinzaine de jours, au cours de la grève des charpentiers sur bois.

Pour vaincre la résistance patronale, les grévistes se sont emparés, certain jour, de deux patrons choisis parmi les plus intraitables. Ils les ont conduits de force à la Bourse du travail et les y ont séquestrés plusieurs heures ; ceux-ci ne furent relâchés que lorsqu'ils eurent signé, sur une feuille de papier timbré à 60 centimes, un engagement de s'embaucher que des ouvriers syndiqués, sous peine d'une amende librement consentie de 200 francs par infraction constatée. Ces deux patrons avaient été l'objet de telles menaces conditionnelles, qu'ils n'osèrent pas porter plainte.

Le parquet indirectement informé, a agi d'office. Une perquisition à la Bourse du travail a été suivie de l'arrestation de deux des principaux meneurs de la grève.

M^{me} Caillaux devant les assises

Devant la Cour d'assises de la Seine, comparait Mme Caillaux qui tua M. Calmette, directeur du Figaro.

L'audience a été ouverte lundi à midi sous la présidence de M. Albanel.

Une foule énorme assiste au procès qui durera 4 jours, dit-on.

Dans la première audience, a eu lieu l'interrogatoire de Mme Caillaux qui a expliqué longuement les mobiles de son acte.

M. Calmette menait une campagne de presse très violente contre M. Caillaux ; il publia même une lettre intime signée « Ton Jo » lettre adressée à Mme Caillaux, alors qu'elle n'était pas même l'épouse de l'ancien président du Conseil.

D'autres lettres devaient être publiées : Mme Caillaux en fut avisée par des amis.

Tout cela affola Mme Caillaux qui crut devoir mettre fin à cette campagne ; ainsi elle explique le drame qui eut lieu au Figaro.

L'interrogatoire se termine par la déclaration suivante de Mme Caillaux :

« Je regrette du plus profond de mon cœur le grand malheur que j'ai causé... J'eusse préféré qu'ils eussent publié n'importe quoi que d'être la cause de ce qui est arrivé

et que d'avoir un crime à me reprocher. »
Des larmes, un grand geste las, et c'est fini.

Mme Caillaux se laisse choir sur le banc, accablée infiniment. Les premiers témoins sont entendus : le commissaire de police qui interrogea après le drame, Mme Caillaux, puis les agents de police.

M. le Président Monnier a été ensuite entendu.

Et l'audience a été levée à 4 h. 1/2.

En Albanie

Le capitaine Fabias a démissionné, à la suite d'observations qu'il avait faites le prince, pendant une inspection des travaux de défense.

Une fusillade et une canonnade très vives, ont été dirigées contre les insurgés. On s'aperçut qu'il s'agissait d'une fausse alerte.

Les insurgés ont accepté de négocier également avec les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ; ils ont envoyé des lettres demandant une entrevue pour le 22 juillet.

On annonce qu'un accord est intervenu entre les insurgés épirotes et les Albanais. Il résulte de ces révélations, que ces derniers auraient reconnu l'autonomie de l'Épire, et que les délégués des deux parties se rendraient prochainement à Salonique pour conclure l'accord.

La lettre aux puissances

La lettre envoyée par les rebelles, en réponse à celles des ministres, est signée par le chef Mustapha.

Dans cette lettre, les ministres des six grandes puissances sont invités à se rendre à Chiaki, mercredi, dans l'après-midi, en vue de pourparlers.

Petites Nouvelles

Pour appeler l'attention de ses employés et éviter ainsi les vols, l'administration des postes vient d'adopter pour le transport des chargements un modèle spécial de sacs en toile de couleur orange.

Au cours d'un violent orage qui a sévi sur la région de Castellana-di-Stabia (Italie), la foudre est tombée sur une fabrique de feux d'artifices. Le bâtiment a sauté, ensevelissant les personnes qui s'y trouvaient. Six cadavres ont déjà été retirés.

A Aranda-de-Duero (Espagne), l'aviateur espagnol Avaro effectuait un vol dans la campagne, lorsque, en prenant terre, l'appareil tomba sur une charrette bondée de paysans. Dans la chute, sept personnes ont été grièvement blessées et un enfant a été tué. L'aviateur a été assez sérieusement contusionné.

Au départ des ballons du Grand Raid de l'Aéro Club de France qui avait lieu dimanche à Paris, un ballon s'accrocha à un arbre ; la nacelle fut arrachée et les deux aéronautes furent précipités à terre d'une hauteur de 20 mètres ; ils sont tous deux grièvement blessés.

A Cologne, soixante-quinze personnes qui avaient mangé de la viande, ont ressenti de violents symptômes d'empoisonnement. L'état de plusieurs d'entre elles inspire de sérieuses inquiétudes. L'enquête a établi que la viande en question contenait de nombreux bacilles.

Un Russe suspect de se livrer à l'espionnage, a été arrêté sur le champ de manœuvres de Friederichsfeld, près de Wézel. Ce personnage avait demandé, assurément, à un sous-officier de lui fournir certains renseignements touchant des questions d'ordre militaire, et après son arrestation il aurait essayé de simuler la folie.

CAUSERIE

CONTRE LA MUTUALITÉ

C'est d'un projet de loi récent qu'il s'agit. Nul n'ignore que la loi des retraites ouvrières doit être complétée par une disposition précise et utile sur l'invalidité : les divers ministres qui se sont succédé rue de Grenelle depuis 1910, se sont tous préoccupés de présenter au Parlement un projet acceptable. Aucun texte cependant n'a encore vu le feu de la discussion et le dernier en date, qui n'émane d'ailleurs pas d'un ministre, est de tous le seul sans doute que la Mutualité ne puisse accepter tel quel. Il faut dire plus : l'esprit qui anime le projet Schmidt est un esprit essentiellement anti-mutualiste, non pas, je le sais bien, que l'honorable M. Schmidt soit un adversaire avéré de la Mutualité, mais il a cru devoir, en la circonstance, céder à je ne sais quels préjugés qui représentent notre institution comme incapable de réaliser les grands services sociaux qui seront — un peu tard — l'honneur de la troisième République.

M. Schmidt oublie-t-il cependant ce témoignage fameux, le mot n'est pas trop gros, du premier ministre du Travail proclamant à la tribune, après son passage au Ministère, qu'il avait douté de la Mutualité, mais confessant désormais son erreur, affirmant pour l'enseignement de l'avenir, que la Mutualité restait bien l'instrument préférable, et partant préférée des réformes sociales.

Ce premier ministre du Travail, c'est maintenant le premier Ministre, tout court : M. René Viviani va-t-il renier la déclaration de confiance qu'il nous fit et verra-t-on, sous sa présidence, notre institution écartée brutalement du service nouveau, que dis-je, des caisses, des offices d'Etat se substituant à elle pour la ruiner. Je n'en veux rien croire et je continue ma confiance au gouvernement. Mais il faut agir !

Il faut agir, et nous agirons. Aussi bien, c'est déjà commencé. La campagne ouverte par notre grand confrère l'*Avenir de la Mutualité*, des décisions prises par le Conseil de la Fédération Nationale, les protestations qui s'élevèrent de toutes parts, à Lyon avec M. Léon Bourgeois, à Chartres avec M. Paul Deschanel, à Villeneuve-sur-Lot avec M. Georges Leygues, en font la preuve. L'opinion des Mutualistes est ici unanime.

Il est surprenant que M. Schmidt, qui a vu très clairement le rôle de l'assurance invalidité en arrive à des conclusions aussi peu rationnelles. Si, comme il le pense à bon droit, « le but essentiel d'une loi d'invalidité n'est pas d'accorder une modeste pension au travailleur lorsqu'il est arrivé à une incapacité totale de travail, c'est-à-dire au moment où la survie est la plus courte », si, au contraire, ce but est de « prendre le travailleur, dès qu'il est constaté qu'il est menacé par une maladie grave, de le soigner, de le guérir, en lui attribuant en même temps pendant toute la durée de sa maladie une allocation qui compense, tout au moins partiellement, la disparition de son salaire », s'il en est ainsi, disons-nous, et si comme le remarque encore M. Schmidt, « l'assurance contre l'invalidité est entièrement liée à l'assurance contre les maladies », comment admettre que des offices d'Etat, improvisés et sans compétence ni expérience, pourront se substituer à nos sociétés dont le rôle même est de soigner les malades pour les empêcher de devenir invalides.

Car le rapport de M. Schmidt prévoit bien que nos sociétés continueront à soigner leurs membres simplement malades, mais que les agents d'exécution de la loi du 10 avril 1910 demeureront chargés d'allouer la pension d'invalidité proprement dite.

En outre, et c'est une espèce de comble, comme on prévoit que « dans les faits, ces deux organismes se révéleront adversaires, avec des intérêts opposés », on imagine la création d'un organisme spécial l'*Office d'invalidité*, qui surveillera le fonctionnement des sociétés d'assurances contre les maladies, qui interviendra pour que les maladies curables soient, autant que possible, guéries, et qui sera, en outre, l'intermédiaire pour les pensions d'invalidité ! C'est le point d'ironie plutôt que le point d'exclamation qu'il faudrait ici. Mais la question est assez grave pour qu'on laisse l'ironie de côté.

Et, en effet, il y a plus. Partout où il n'existe pas de sociétés de secours mutuels de maladie, on entend créer des sociétés d'assurances réservées aux seuls assurés de la loi du 5 avril 1910. Entendez bien : des groupes d'assurés obligatoires, un troupeau hétéroclite poussé par l'Administration entre des barrières gardées par les gendarmes ! Mais le rapporteur sait bien qu'il n'y a pourtant pas mille communes en France, qui ne contiennent un groupe de mutualistes affiliés à quelque société voisine ou de grande extension. L'absence de société n'est souvent qu'une pure apparence. Que la loi donne seulement à la société sa raison d'exister d'une façon visible et indépendante, et la société apparaîtra, fonctionnera tout de suite à souhait. La compétence mutualiste se manifestera là comme ailleurs. Beaucoup de nos Caisses de réassurance sont déjà fort prospères ; beaucoup d'autres, qui n'ont qu'une vie ralentie, n'attendent que le prétexte fourni par la loi pour donner à leurs services l'extension qui convient. Alors la loi d'invalidité pourra fonctionner au mieux des intérêts et des assurés et de l'Etat. Tout autre solution serait inadmissible.

Léopold MABILLEAU, —
Président des fédérations
nationale et int. de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

L'élection de Bretenoux

Nos lecteurs verront d'autre part la décision rendue par le Conseil d'Etat au sujet de l'élection au Conseil Général dans le canton de Bretenoux.

Bien qu'à l'élection du 3 août 1913, notre ami M. Boyer eut obtenu une importante majorité, le Président du bureau de vote refusa de le proclamer élu et en même temps pour justifier ce refus, il déposa une protestation contre l'élection.

Ainsi non proclamé, M. Boyer pouvait assister aux séances du Conseil général, mais il ne pouvait pas prendre part aux délibérations.

Le président du bureau cantonal de vote, qui n'était autre que le concurrent malheureux de M. Boyer, avait usé du droit que lui donne la loi, c'est-à-dire de refuser la proclamation de l'élu.

Pendant un an, le canton de Bretenoux ne fut pas représenté à l'Assemblée départementale : le concurrent malheureux de M. Boyer s'était payé le luxe de cette petite vengeance.

Au fond, elle n'était pas bien grande : car M. Boyer a suivi quand même les séances du Conseil général et a pu défendre les intérêts de son canton.

Mais les petites vengeances comme les meilleures plaisanteries ont un fin.

Le Conseil d'Etat a examiné la protestation du maire de Brete-

noux contre l'élection de M. Boyer : dès le premier examen, il l'a rejetée et a proclamé M. Boyer élu.

Cette décision ne faisait de doute pour personne, pas même pour les adversaires de M. Boyer qui, à la prochaine session, reprendra sa place à l'Assemblée départementale, où il sera accueilli, comme d'habitude, avec sympathie par ses collègues et par ses amis républicains.

Nous nous réjouissons de la décision du Conseil d'Etat et nous en félicitons le Conseiller général de Bretenoux qui, une fois de plus, triomphe des manœuvres de ses ennemis.

L. B.

Nos Compatriotes

Devant la Faculté de droit de Paris, M. Jean Calmejeane-Course, ancien élève du lycée Gambetta, vient de subir avec succès le troisième examen de licence.

M. Mazières, ancien élève du lycée Gambetta, vient d'être reçu au troisième examen de licence en droit devant la Faculté de Toulouse.

M. Raymond Blanc, surnommé des contributions directes, ancien élève du lycée, a été reçu par la Faculté de droit de Toulouse aux examens de deuxième année de licence.

Notre compatriote, M. Abeille, a été compris dans le dernier mouvement administratif et nommé secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Nos félicitations.

Au 7^e

MM. Calmejeane-Course, sous-officier et Andrieu, sergent de réserve au 7^e sont promus au grade de sous-lieutenant et affectés au 7^e.

Lycée Gambetta

M. Gustave Houlié, professeur de philosophie au lycée Gambetta, est nommé au lycée de Bordeaux. M. Houlié est un maître distingué qui laissera à Cahors parmi tous ceux qui l'ont approché de vives sympathies.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Houlié nos sincères félicitations pour l'avancement si mérité qu'il obtient.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient d'admettre le recours du préfet du département du Lot, tendant à la proclamation du candidat élu dans le canton de Bretenoux à la suite des opérations électorales auxquelles il a été procédé, le 2 août 1913, pour la nomination d'un membre du conseil général.

M. Boyer est proclamé élu : en conséquence, la protestation de M. Ayrolles, contre cette élection, est rejetée.

Brevet Supérieur

Jeudi, vendredi et samedi ont eu lieu les examens écrits et oraux du brevet supérieur pour les garçons et les filles.

15 aspirants et 50 aspirantes ont pris part aux épreuves écrites.

13 aspirantes ont été admises définitivement. Ce sont :

Miles Baldy, Cabrignac, Capel, Chassagnotti, Lobau, Lacombe, Laville, Picou, St-Marty, de l'Ecole normale de Cahors.

Miles Bénac, Moncoutié, de l'Ecole primaire supérieure de Gourdon.

Miles Charles, Merle, du collège de jeunes filles de Cahors, plus une ancienne admissible, Mlle Rouzery.

Aspirants : 11 aspirants ont été définitivement reçus, ce sont :

MM. Cadiergues, Cossiaux, Crouzat, Dupont, Garrigou, Lugol, Nault, Roudier, Sabatié, Pieurac, Vigne, de l'Ecole normale de garçons.

Arts et métiers

Dans la liste des candidats reçus à l'Ecole de Cluny, nous relevons les noms de nos compatriotes MM. Barroult, Clédines, Sénac.

Récompenses honorifiques

M. le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale vient de décerner des récompenses honorifiques aux personnes qui se sont particulièrement distinguées par leur propagande en faveur de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Parmi les titulaires de ces récompenses nous relevons les noms des personnes suivantes du Lot :

MM. Chambran, receveur des postes et télégraphes à Cahors, médaille de bronze ; Blazy, adjudant au 7^e d'infanterie, et Mullo, commis de 2^e classe à la trésorerie générale du Lot, mention honorable.

Les Courses nautiques

Dimanche ont eu lieu les Courses nautiques organisées par l'Aviron Cadurcien.

Ces fêtes avaient attiré une foule énorme au garage de l'Aviron, car elles offraient, cette année, un vif intérêt en raison du nombre et de la valeur des équipes concurrentes.

Dix Sociétés prenaient part à ces régates : les Sociétés d'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Bergerac, Toulouse, Montauban, Libourne, Marmande, la Réole, Nogent-sur-Marne et Cahors.

La Musique du 7^e et la Diane Cadurcienne se sont fait entendre durant les courses dont voici les résultats :

Première course. — Course à deux rameurs de pointe, parcours 1.800 mètres. Cinq équipes sont en ligne.

1^{er} prix, Toulouse ; 2^e prix, Cahors. — 1^{er} prix débutants, Toulouse ; 2^e prix débutants, Cahors. — Equipiers toulousains : MM. Esterbe et Nadal ; barreur, Max. — Equipiers cadurciens : MM. Lasus, Gagnayre, barreur, Gibert.

Deuxième course. — Course à un rameur de couple : 1.800 mètres, deux partants : un champion villeneuvois et un montalbanais.

1^{er} prix, Villeneuve ; 2^e prix, Montauban.

Troisième course. — La course était en yole de mer, quatre rameurs de pointe et sur 1.800 mètres. Ce trajet a été effectué par les gagnants en 7 m. 45.

Composition de l'équipe villeneuvoise : MM. Laborie, Grafueille, Andrieu, Bouyeteau ; barreur, M. Chaudru.

Composition de l'équipe cadurcienne : MM. A. Desprat, Bonave, Salgues, Hébrard ; barreur, M. Gibert.

1^{er} prix, Cahors ; 2^e prix, Villeneuve ; 3^e prix, Libourne ; 4^e prix, Toulouse.

Quatrième course. — Course en périssoire, réservée aux membres de l'Aviron Cadurcien.

1^{er} prix, Segond ; 2^e prix, Bédoué.

Cinquième course. — Course à quatre rameurs de pointe, outrigger, 1.800 mètres : Cette course fut assez vivement disputée, le temps fut excellent : 6 m. 53. Six équipes étaient en ligne.

1^{er} prix, la Réole ; 2^e prix, Cahors ; 1^{er} prix débutants, Cahors ; 2^e prix débutants, Cahors ; 3^e prix débutants, Montauban.

Des applaudissements chaleureux saluèrent à la fin de chaque course les vainqueurs, cependant que la Diane battait un ban et que la Musique du 7^e jouait un des meilleurs morceaux de son répertoire.

Nous félicitons les organisateurs de cette journée sportive qui fut très réussie.

L. B.

Elections

M. Raymond Chassaing a été élu adjoint au maire de Creysse, en remplacement de M. Delnaud, démissionnaire.

Les électeurs de la commune de Saint-Laurent-Montcup sont convoqués pour le 2 août pour procéder au renouvellement général du conseil municipal.

Les électeurs de Sainte-Colombesont convoqués le 2 août à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Lasfargues, maire, décédé et de M. Mancony, conseiller municipal décédé.

Les électeurs de la commune de Saux, sont convoqués le 2 août, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Caumont, décédé, et Vigouroux, démissionnaire.

Le timbre proportionnel sur les quittances

L'Officiel publie la loi portant fixation du budget général de 1914.

Il est important de rappeler à l'attention du public l'article 28 de cette loi, qui modifie le droit de timbre pour les reçus ou décharges ; en effet, le droit de timbre de 10 centimes auquel sont soumis, en vertu de l'article 18 de la loi du 23 août 1871, les titres emportant libération, reçu ou décharge de sommes est élevé : à 20 centimes pour les sommes supérieures à 200 francs mais n'excédant pas 500 fr., à 30 centimes pour les sommes supérieures à 500 francs mais n'excédant pas 1.000 francs ; à 40 centimes pour les sommes supérieures à 1.000 francs, mais n'excédant pas 3.000 francs ; à 50 centimes pour les sommes supérieures à 3.000 fr.

Soutiens de famille

Les commissions cantonales chargées de statuer sur les demandes d'allocations journalières aux soutiens indispensables de famille siègeront aux prétoires des justices de paix de chaque canton aux dates ci-après :

Cahors-Nord, 5 août, à 10 heures ; Cahors-Sud, 5 août, 10 heures ; Castelnaud, 13 août, 10 heures ; Catus, 6 août, 10 heures ; Cazals, 7 août, 10 heures ; Lalbenque, 18 août, 10 heures ; Lauzès, 8 août, 10 heures ; Limogne, 12 août, 10 heures ; Luzech, 4 août, 9 heures ; Montcuq, 10 août, 10 heures ; Puy-l'Évêque, 10 août, 9 h. 30 ; Saint-Géry, 14 août, 10 heures ; Bretenoux, 11 août, 10 heures ; Cajarc, 3 août, 9 heures ; Figeac-Est, 4 août, 10 heures ; Figeac-Ouest, 4 août, 10 heures ; Lacapelle-Marival, 4 août, 10 heures ; Latronquièrre, 12 août, 10 heures ; Livernon, 6 août, 13 heures ; St-Céré, 13 août, 10 heures ; Gourdon, 4 août, 10 heures ; Gramat, 6 août, 10 heures ; Labastide-Murat, 5 août, 10 heures ; Martel, 10 août, 10 heures ; Payrac, 6 août, 10 heures ; Saint-Germain, 7 août, 10 heures ; Salviac, 8 août, 10 heures ; Souillac, 11 août, 10 heures ; Vayrac, 12 août, 10 heures.

Etat des cultures

L'Officiel publie les renseignements sur l'état des cultures au 1^{er} juillet 1914 en France.

Voici pour les départements suivants :

Pommes de terre. — Superficie : 15.260 hectares, état des cultures, assez bon.

Topinambours. — Superficie : 1.200 hectares, état des cultures, bon.

Betteraves fourragères. — Superficie : 5.520 hectares, état des cultures, bon.

Prairies artificielles. — Superficie : 21.150 hectares, fourrages récoltés.

Prairies temporaires. — Superficie : 1.300 hectares, fourrages récoltés.

Fourrages verts annuels. — Superficie : 4.200 hectares, fourrages récoltés.

Vignes. — Superficie : 27.045 hectares, état des cultures, bon.

Tabac. — Superficie : 2.300 hectares, état des cultures, bon.

La date des conserves de gibier

Ces temps derniers, la cour de Toulouse acquittait du chef d'infraction à la loi sur la chasse un restaurateur qui, en temps prohibé pour la chasse, avait servi à ses clients des conserves de lièvre.

Sur pourvoi de la partie civile, la chambre criminelle de la cour de cassation avait à statuer sur le point de savoir s'il est permis aux restaurateurs de servir à leurs clients des conserves de gibier à l'époque où la chasse est prohibée sans tomber sous le coup de la loi de 1844.

La Cour suprême a cassé l'arrêt de la cour de Toulouse, cet arrêt ne mentionnant pas qu'il a été établi aux débats que la préparation des conserves de gibier avait été faite en un temps et en un lieu non prohibés pour la chasse. De telle sorte que désormais la vente des conserves de gibier ne pourra s'effectuer sans danger de poursuites pour les marchands qu'autant que ceux-ci pourront administrer la preuve exigée par la Cour suprême.

Les chaussures des soldats

Le ministre de la guerre vient d'autoriser les jeunes soldats à incorporer, à se munir d'une ou deux paires de chaussures neuves ou en très bon état, qu'ils conserveront au régiment et dont la valeur, appréciée par comparaison avec celle des brodequins réglementaires (17,50 pour les troupes à pied et 17 fr. pour les troupes à cheval) sera remboursée immédiatement.

Pour les étudiants

Le ministre de la guerre a décidé d'ajouter à l'arrêté du 15 avril 1914 le paragraphe suivant : « Les étudiants en chirurgie dentaire seront autorisés à prendre des inscriptions et à subir des examens pendant la troisième année de leur présence sous les drapeaux et pendant cette année seulement, à condition : 1. Qu'ils aient accompli avant leur incorporation leur première année de scolarité et subi avec succès l'examen correspondant ; 2. Qu'ils aient été nommés aspirants à la fin de leur deuxième année de service (article 14 de la loi du 7 août 1913. Cette dernière condition n'est pas exigée des étudiants qui ont été classés dans le service auxiliaire. »

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est demain mercredi 29 juillet que l'excellente tournée Albert Chartier donnera sur la scène de notre théâtre, en représentation :

LA VICTIME

Comédie en 3 actes de MM. Vandérem et Franc-Nohain.

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

— Avec... votre fiancée, ou une existence de plaisirs ininterrompus, procurée par une fortune de tout repos, avec moi qui saurai vous organiser une vie de laque vous ne faites pas une idée.

Robert regarda son interlocutrice bien en face :

— L'argent, je crois vous l'avoir déjà dit, n'assure pas le bonheur.

— C'est l'éternel refrain de ceux à qui manque l'expérience de la vie. Je puis vous affirmer au contraire qu'il y contribue beaucoup.

— Vous en êtes un exemple concluant.

Sans relever l'ironie mordante de ces paroles, Diane continua :

— Que ferez-vous sans capitaux ? Vous luttez sans cesse contre les coups qu'il plaira à l'adversité de

vous réserver, vous vous débattrez contre les angoissants problèmes de la lutte pour la vie, vous passerez le meilleur de votre temps à chercher ce qui donne le bonheur sans y parvenir.

— Je me rappellerai toujours les excellents conseils que vous me donnez en ce moment. Je tâcherai d'éviter les écueils que vous me signalez et j'espère faire victorieusement face à toutes les calamités que vous amenez à plaisir sous mes pas.

— Robert, vous ne voulez pas de moi ? c'est bien entendu ?

— Les circonstances...

— Vous me repoussez et avec moi la vie parsemée de fleurs que je vous offre ?

— Je vous l'ai déjà dit et expliqué ; ce n'est pas de ma faute si mon cœur est pris ailleurs !

— C'est donc la guerre que vous cherchez ?

— Pas du tout... J'adore la paix et j'espère qu'elle ne sera pas rompue pour des futilités...

— Vous avez pris pour des futilités l'expression la plus grande, la plus complète de mon amour ? Et vous croyez que devant votre indifférence dédaigneuse, insultante, je resterai apathique ? Vous ne me connaissez qu'imparfaitement, je m'en aperçois à cette absence de compréhension du danger que je puis décliner, car vous n'avez pas eu l'occasion de ju-

ger l'inébranlable fermeté de mon caractère... Jusqu'à ce jour, je m'étais abstenu de recourir aux procédés extrêmes, parce que je m'étais flattée de vous conquérir, de vous gagner à ma cause par la seule force persuasive de mes charmes... Je m'aperçois enfin que je me suis abusée, puisque j'échoue lamentablement.

Quoiqu'il en soit, il ne sera pas dit, entendez-vous, que je vous aurai pris en traître ! Méfiez-vous ! Je vous briserai, vous et les vôtres, comme on brise un objet qui a cessé de plaire, comme on a brisé l'existence de votre père...

— Taisez-vous, malheureuse !... Vous ne savez plus ce que vous dites ! Je vous pardonne cet épouvantable blasphème, comme vous oublierez le sentiment que vous dites éprouver pour moi...

Au paroxysme de la colère, en présence de cette volonté qu'elle ne pouvait fléchir, la baronne allait répliquer avec sa vivacité coutumière, lorsqu'on entendit un pas furtif sur les marches du perron. Marcel apparaissait aussitôt, disant à Madame de Lormel, sur un ton qui pouvait être diversement interprété :

— Madame la baronne, faites cesser le supplice que vous imposez à cet enfant. Le calvaire est assez long, finissez-en !

Et tandis que Robert, délivré encore une fois des importunités de Diane,

descendait lentement les escaliers, Marcel, sur un ton moqueur, prononçait à l'oreille de Madame de Lormel quelques paroles qui l'intriguèrent fortement :

— Madame la baronne, je vous aurais un gré infini si vous vouliez m'accorder une audience particulière...

Arrogante, Diane laissa tomber :

— Le motif ?

— Je ne voudrais pas retarder la communication importante que j'ai à vous faire. Il est urgent que je vous voie en particulier...

— Mais encore ? dit hautainement Madame de Lormel.

— Oh ! je vais simplement surexciter votre curiosité. Ecoutez tout en restant calme.

Diane fronça les sourcils, se contentant de regarder Marcel de toute sa hauteur. Ce regard signifiait :

— Je vous écoute... mais dépêchez-vous...

— J'ai reçu ce matin des nouvelles très intéressantes de... Montréal...

— Quelles nouvelles ? dit la vindicative créature, se raidissant pour ne pas trahir une émotion subite à l'évocation du nom de la ville qui avait été le théâtre de ses exploits.

— Oh ! très intéressantes... Vous en jugerez vous-même car je ne doute pas que vous accourrez à mon appel.

Sans se départir de son air de grandeur, malgré l'angoisse qu'il gagnait,

Diane daigna questionner :

— Votre endroit, votre heure ?

— Dans mon cabinet de travail, dans une heure.

— J'y serai !

Et les deux êtres si bien faits pour s'entendre se retrouvaient à l'heure indiquée dans les appartements de Marcel. Ils n'étaient pas seuls. Madame Moreau, inquiète de la tournure des événements, et surtout de la visite inopinée au pavillon de chasse, flairant un nouveau mystère, redoublait de surveillance. Avec une satisfaction relative, elle avait vu Marcel suivre la trace des deux jeunes gens, comptant sur sa présence pour éviter les surprises toujours possibles qu'elle redoutait.

Elle avait ensuite suivi Diane elle-même à son retour. Diane dont le front se plissait durement et qui s'égarait, toute tremblante, dans l'alle du château où Marcel avait élu domicile.

La réunion insolite de ces deux personnages, capables de toutes les besognes, la rendait perplexe, méfiante...

Redoutant une action commune, concertée, présentant une conversation intéressante, elle pénétra résolument dans les appartements de Madame Dumoulin, s'engageant sans bruit dans celui confiné avec le cabinet de Marcel.

A peine avait-elle collé son oreille

à la porte de communication qu'elle entendit murmurer :

— Vous êtes exacte au rendez-vous, Madame. Je vous en félicite.

— Je vous ferai remarquer que si je suis ici c'est à titre de curiosité simplement. L'expression : « rendez-vous » est tout à fait impropre.

— Comme il vous plaira, Madame ! Ce n'est pas moi qui chicanerai sur les mots. Nous ne sommes pas ici pour nous combattre, mais au contraire pour nous entendre.

— Que voulez-vous dire ? Et que faites-vous, accentua la visiteuse d'une voix où pointait l'étonnement.

— Ce que je fais ? Je m'assure que personne ne vous a suivie. Non, pas le moindre domestique dans le couloir... De ce côté, je puis être absolument tranquille... Voyons maintenant la parç. J'aperçois ma mère, là bas avec Juliette ; elles sont en contemplation devant les massifs. Nous en avons pour plus d'une heure avant d'être dérangés. On peut donc se faire de multiples confidences.

— Mais enfin, s'impatientait Diane, me direz-vous ?

— Je comprends votre hâte de savoir... Mais calmez votre impatience qui avant peu se changera en étonnement profond.

(A suivre).

USINE D'ANGÉLY CAHORS

On demande des ouvriers et des manœuvres à l'Usine d'Angély. — Travail constant et assuré pour les bons ouvriers. Se présenter à l'Usine.

Arrondissement de Cahors

Montgesty

Compatriote. — Notre compatriote M. Paul Larnaudie, de Montgesty, vient d'être reçu au concours pour le professorat des écoles normales. Il a obtenu, en outre, également par la voie du concours, une bourse de séjour à l'étranger, d'un an, pour l'Espagne.

Luzech

Foire. — Le comité d'initiative rappelle au public les avis suivants :

1. Aux termes du règlement, la foire de Luzech du 26 juillet, tombant un dimanche, se tiendra la veille, samedi 25 juillet.
2. Les ventes sur les marchés aux bestiaux commencent à dix heures.
3. La distribution des bons-primés a lieu au marché aux bœufs, à 15 heures.
4. Le bac de Langle est gratuit pour les habitants de Caillac les jours de foire de Luzech. (Communiqué).

Puy-l'Evêque

Fêtes des 8, 9 et 10 août. — Le comité des fêtes ayant appris que de faux bruits avaient couru au sujet de l'installation des attractions diverses sur nos places publiques, à l'occasion de ces fêtes, informe tous les forains susceptibles d'y venir que toutes les installations seront, durant ces quelques jours absolument exonérées du droit de place et qu'ils trouveront auprès du comité le meilleur accueil et le plus absolu désintéressement.

Orage. — Dans la soirée de dimanche, un orage a éclaté sur notre région, ne faisant heureusement aucun mal. Malgré les éclairs et le tonnerre, qui étaient cependant très violents, la pluie seule est tombée durant toute la nuit, venant apporter à la terre l'humidité dont elle avait tant besoin pour certaines récoltes. La moisson étant à peu près terminée un peu partout, cela ne pourra que faire du bien à la propriété.

A noter qu'à la suite de cet orage et vers neuf heures du soir, la lumière électrique a été éteinte et notre ville a été plongée dans l'obscurité durant toute la nuit. Nous ignorons encore la cause de cet accident, qui est surtout très désagréable pour les ouvriers employant cette force motrice.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Manifestation. — On sait que M. le Dr Fernand Pezet, maire de Figeac, a reçu à la promotion de janvier dernier, la croix de la Légion d'honneur. Comme expression de leur sympathie et aussi comme témoignage de leur gratitude envers le chef de la municipalité, les conseillers municipaux avaient tenu à offrir au nouveau promu les insignes de sa distinction en brillants.

Diverses circonstances avaient retardé la remise de ces insignes. Le jour de la Fête Nationale, à l'issue d'un banquet tenu à l'Hôtel Lajoie, au bruit des applaudissements unanimes et sincères de tous les convives, M. Cavalé tant comme premier adjoint que comme doyen du Conseil municipal, a attaché la croix à la boutonnière du maire, en lui adressant le discours suivant :

« Messieurs et chers et très honorés collègues. En nous réunissant aujourd'hui dans ce banquet d'un caractère particulièrement agréable, nous avons voulu, non-seulement commémorer un fait d'une importance considérable dans notre histoire nationale, mais aussi donner, si j'ose dire, une consécration tout à la fois intime et presque solennelle à une décision de M. le Président de la République qui, dans sa sollicitude éclairée, a décerné au premier magistrat de notre cité, une rare distinction manifestement justifiée. Promu depuis peu de temps au grade de chevalier, M. le Dr Pezet, dans le délicat accomplissement de ses multiples fonctions administratives et médicales, poursuit en effet, sans relâche, sans trêve ni merci, 4 fléaux redoutables, mais qui reculent devant son active bravoure, je veux nommer : l'ignorance et la misère, la maladie et la mort. Je vous le demande, mes chers collègues, existe-t-il ici bas pour l'honnête homme une mission plus noble et plus méritoire ?

« Aussi, mon cher docteur, après vous avoir précédemment donné une accolade des plus cordiales, je me permets à l'heure actuelle de suspendre à votre poitrine ce brillant symbole des qualités que chaque jour vous mettez en œuvre avec tant de vaillan-

ce et de succès, pour le mieux être et la prospérité de notre vieille et bien aimée cité qui en votre digne personne fut saluée officiellement par le gouvernement de la République le 9 janvier 1914.

« Précieux et mémorable hommage rendu à la population tout entière et à chacun de nos concitoyens individuellement.

« Ces insignes de l'honneur, issus du consentement spontané et unanime de tous nos excellents collègues du Conseil municipal, recevez-les, je vous prie, cher docteur, comme un modeste, mais très sincère témoignage de notre haute estime et de notre affectueuse reconnaissance.

« Et si vous vous plaignez que j'abuse du privilège, qu'à tort ou à raison on attribue à mon âge, je vous répondrai hardiment : cher docteur, cessez d'ouvrir votre âme aux aspirations généreuses et je cesserai de parler, mais non pas de m'écrier : « Vive Figeac, dans une France heureuse et « grande, sous l'égide glorieuse de la « liberté et de la fraternité ! »

M. le Dr Pezet a répondu en termes émus et éloquents à cette manifestation de sympathie, qui lui est allée au cœur, en assurant ses collègues de son dévouement aux intérêts de la ville et de la République.

Passage de troupes. — Un détachement du 23^e régiment d'artillerie sera de passage à Figeac le samedi 1^{er} août. L'effectif sera de 3 officiers, 4 sous-officiers, 64 brigadiers et canonniers, 80 chevaux et 9 voitures.

Un autre détachement du même régiment sera également de passage à Figeac le lundi 3 août. L'effectif sera de 28 officiers, 54 sous-officiers, 465 brigadiers et canonniers, 530 chevaux et 74 voitures.

Ces militaires seront logés chez l'habitant.

Tribunal correctionnel. — Audience du 18 juillet.

Une seule affaire est appelée : Louis Cayssalié, 39 ans, directeur du Crédit populaire à Figeac, dont nous avons annoncé l'arrestation pour escroquerie et tentative d'escroquerie, comparait souscette inculpation. 31 témoins à charge ont défilé à la barre. Après un sévère réquisitoire de M. le Procureur de la République, et une habile plédoirie de M. Laborie, avocat, Cayssalié est condamné à six mois de prison.

Bagnac

Fête votive. — Notre fête patronale est fixée aux 14, 15 et 16 août.

Nous apprenons qu'un comité de premier ordre, déjà constitué, travaille à la confection d'un programme que nous publierons en temps utile.

Nous engageons vivement les commerçants et débitants locaux à se montrer généreux au moment où la liste des souscriptions leur sera présentée par les membres du comité. Il y va de leur intérêt, le 15 et le 16 étant jours fériés.

Gamburat

Empoisonnement de rivière. — Lundi soir, 13 courant, le Drauzou a été empoisonné au chlore à Gamburat. Le lendemain matin, certains petits gouffres faisaient pitié à voir, tant on voyait surnager de petits poissons.

Les deux chevaliers de cette industrie sont bien connus dans notre commune et tout le monde les désignait. De plus ils ont été vus par des personnes honorables et dignes de foi. Ils n'ignorent pas que la loi a donné des exemples récents sur le même ruisseau et qu'elle a puni très sévèrement les délinquants, mais cela ne les empêche pas de recommencer jusqu'à ce qu'ils aient visité tous les petits gouffres.

Veillez-vous, Messieurs les gourmets de truites, car vous êtes plus sérieusement surveillés que vous ne le pensez et vous pourriez bien les payer beaucoup plus cher qu'au marché.

Prenez-en avec les divers engins, même prohibés, et il y aura des truites pour tout le monde, mais n'empoisonnez pas des milliers et des milliers de petits qui peupleront plus tard notre agréable cours d'eau.

Saint-Pierre-Toirac

Monuments historiques. — Il y a quelque temps déjà que d'importantes réparations furent exécutées à notre belle et vieille église classée comme monument historique. Mais les ressources étant à ce moment-là insuffisantes, certains travaux durent être ajournés, notamment ceux qui concernent la sacristie adossée au bâtiment qu'il masque d'ailleurs un peu.

Depuis notre excellente municipalité s'est préoccupée à plusieurs reprises de cette importante question. Deux thèses étaient en présence : réparations à l'ancienne sacristie, ou bien son enlèvement et son remplacement par une nouvelle. Cette dernière solution semblait la plus rationnelle pour dégager le monument historique. Seulement l'Etat ne prenant pas dans ce cas les travaux à sa charge, c'était engager la commune dans une dépense trop élevée pour ses faibles ressources.

Dans ces conditions, il a été décidé de réparer l'ancienne sacristie.

Après de nombreuses démarches de notre dévoué maire M. le Dr Larnaudie, Conseiller général, M. Chaîne inspecteur des monuments historiques, accompagné de M. Bonnail architecte à Brive, s'est rendu à Toirac la semaine dernière.

Les réparations auront lieu très prochainement.

A. P.

Cardaillac

Nos foires. — La commission de réorganisation des foires s'est réunie dimanche dernier, sous la présidence de M. Laparra, maire de la commune.

Un concours de bœufs de travail a été décidé pour la foire du 25 juillet courant.

Comme l'an dernier, il y sera distribué une somme de 50 francs de primes réparties de la manière suivante :

1^{re} catégorie : Bœufs de 4 ans et au-dessus. — 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 8 fr. ; 3^e prix, 5 fr. ; 4^e prix, 4 fr.

2^e catégorie : Bœufs au-dessous de 4 ans. — 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 6 fr. ; 3^e prix, 4 fr. ; 4^e prix, 3 fr.

Soit ensemble 50 francs.

Les bœufs devront être sur le foirail à midi.

Indépendamment de ce concours, à onze heures du matin aura lieu le concours de veaux qui a été régulièrement fait à toutes les foires, ce qui amène à chaque foire quantité d'animaux de qualité supérieure et toujours bien vendus.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Au palais. — Les audiences de vacations du tribunal sont fixées ainsi qu'il suit : samedis 8 et 22 août, 5 et 19 septembre.

Baccalauréat. — Parmi les candidats définitivement reçus au baccalauréat, deuxième partie, nous avons le plaisir de relever les noms de deux de nos compatriotes : MM. Roger Auricoste (mathématiques) et Henri Tailade (philosophie).

Brevet supérieur. — Nous sommes heureux de relever parmi les aspirants reçus au Brevet supérieur, les noms de deux élèves de notre Ecole supérieure : M^{lles} Blanche Bénac, et Rachel Moncoutié.

Nos meilleures félicitations.

Licence en droit. — Nous enregistrons avec plaisir le succès de M. Charles Nadaillac, qui vient d'être reçu à sa deuxième année de licence devant la Faculté de Droit de Toulouse.

Nos félicitations.

Certificat d'études primaires supérieures. — Sont reçus aux examens du C. E. P. S. Mesdemoiselles :

Brouel Jeanne, Bruno Maria, Carpel Céline, Courtiol Marie, Destruel Marguerite, Lascol Charlotte, Lebreuil Louise, Rulhe Gabrielle, Salle Marguerite, Vialard Yvette.

Toutes nos félicitations aux jeunes lauréates.

Gramat

Un cadavre sur les rochers. — Lors d'un drame à pour théâtre le canton de Gramat, il prend aussitôt, pour les populations du département, une importance particulière. Cela tient au souvenir profondément gravé dans les mémoires par l'horrible affaire de Thégra, si fertile en incidents tragiques, sanglante histoire, plus passionnante que le plus compliqué des romans populaires.

Personne ne met en doute et pour cause, l'honnêteté des habitants de cette partie du département, cela va sans dire, mais les péripéties de l'affaire de Thégra s'associent forcément à toute idée de mort violente dans cette région.

On sait déjà que la mort d'Antoine Rouzier, dont le cadavre fut découvert sur les rochers qui forment le lit de l'Alzou, fut purement accidentelle ; mais tout d'abord la pensée d'un crime vint la première à l'esprit de chacun.

Il faut reconnaître que le lieu eut été singulièrement bien choisi pour commettre un homicide. Une route sur laquelle passent, à des intervalles éloignés, de rares personnes, surplombant presque à pic la roche nue ; une poussée suffit pour envoyer la victime au fond du ravin et dans l'éternité.

Joignez au fait que le lieu se prêtait parfaitement à un crime, cette circonstance que le cadavre portait à la tête plusieurs contusions identiques de forme, et semblant avoir été produites par le même objet, et l'on s'expliquera aisément que l'honorable docteur Soulié, de Gramat, ait réservé son opinion au premier moment et que chacun ait émis des pronostics pessimistes.

L'autopsie, a infirmé ces jugements prématurés, et l'enquête à laquelle se sont livrés les magistrats du tribunal de Gourdon a démontré que la mort fut purement naturelle.

Elle ne laisse pas cependant de d'avoir une cause inattendue. Rouzier était un vieillard de 69 ans, usé, malade, paralysé du bras droit. On découvre son corps privé de vie, al-

longé, la face sur le roc ; il est permis de penser qu'il s'est fait, en tombant, des blessures qui ont entraîné la mort. Il n'en est pas ainsi, cependant. La victime de l'accident avait déjà eu deux attaques, et c'est à une troisième congestion qu'elle a succombé. Aucune fracture, en effet, n'a été relevée sur le corps du défunt.

« Des contusions peu graves, mais aucune blessure pouvant entraîner la mort ». Telles sont les conclusions formelles de l'autopsie.

Voici comment s'explique ce fait : Rouzier tomba non pas directement sur la roche dure, mais sur des arbustes qui faisant pour ainsi dire ressort, amortirent le choc. Le malheureux glissa ensuite, entraîné par son propre poids et s'arrêta sur l'assise de rocher.

Antoine Rouzier, ancien meunier aisé, avait placé son bien à fonds perdus. Il s'était « donné » comme on dit chez nous, à d'honorables propriétaires habitant le hameau de Magés, à quelques portées de fusil de la cité moyennageuse de Rocamadour.

En rentrant des champs, la famille Just fut surprise de ne pas trouver le vieillard à la maison.

On ne tarda pas à s'inquiéter de son absence et toute la nuit se passa en recherches. Ce ne fut que quarante-huit heures après la disparition que l'on retrouva le corps du malheureux à trois cents mètres environ de la maison de ses hôtes. Il avait dû faire, ce qui lui arrivait souvent, une petite promenade au cours de laquelle il avait trouvé la mort.

Rouzier, d'ailleurs, qui souffrait depuis longtemps, ne semblait pas tenir beaucoup à la vie, ainsi que l'indiquent des témoignages. Il avait, dit-on, des idées noires et souhaitait voir finir une existence de douleur physique.

Saint-Denis

La fête de la gare. — Cette frairie aura lieu cette année dimanche prochain 26 juillet et elle paraît devoir être exceptionnellement brillante.

Les organisateurs ne négligent rien pour cela, ils ont retenu un manège d'aéroplanes et d'autres attractions les plus diverses, ils se sont assurés aussi le concours des musiciens de Martel pour leur orchestre de bal et tout leur permet d'espérer le succès le plus complet.

Galès

Fête locale. — Notre fête locale, qui aura lieu le dimanche 26 juillet, s'annonce comme devant avoir un éclat particulier.

Les organisateurs y mettent tout leur dévouement et ne négligeront rien de ce qui pourra attirer un public nombreux.

Voici le programme :

Samedi 25 juillet, à huit heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux.

Dimanche 26 juillet, à six heures, réveil en musique, salves d'artillerie, à huit heures, aubades ; à onze heures, apéritif-concert par la musique gourdonnaise, qui exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire ; à trois heures du soir, ouverture d'un grand bal champêtre ; à quatre heures, jeu de la cruche, jeu de la poêle, mat de cocagne ; à neuf heures, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, bataille de confetti, bal toute la nuit.

Lundi 27, à neuf heures, promenade en musique ; nombreux divertissements sur la place publique ; à dix heures, ouverture du bal public.

Rampoux

Au Brevet supérieur. — Nous avons appris avec plaisir le succès de Mlle Baldy, élève de l'école normale de Cahors, au Brevet supérieur. Nos félicitations.

Vayrac

Le *Journal Officiel* nous apporte une joyeuse nouvelle :

M. Vialard Ludovic-Aristide, directeur de notre Ecole publique, vient d'être nommé officier d'académie.

Ce public hommage, rendu par le gouvernement de la République, à notre ami, lui a été adressé, pour le récompenser de la belle monographie locale qu'il a écrite sur la commune de Vayrac et sur Uxellodunum (Puy-d'Issoudou) dernier rempart de la défense des Gaules.

M. l'Inspecteur d'académie du Lot, et M. l'Inspecteur primaire de Gourdon, lui ont adressé, par lettres très élogieuses, toutes leurs félicitations pour son travail et pour l'heureux groupement de documents authentiques, anciens et fort curieux, qu'il a trouvés dans les archives de la Mairie et dans des actes appartenant à des particuliers. Actuellement ce travail est à l'Exposition de Lyon.

Nous sommes persuadés que lorsque cette belle étude sera imprimée (et nous faisons des vœux pour quelle le soit le plus tôt possible) toutes les maisons de Vayrac auront à cœur de posséder ce petit ouvrage qui les intéresse au plus haut point.

En adressant à notre tour toutes nos félicitations à M. Vialard, nous le remercions bien vivement d'avoir consacré ses loisirs à l'étude de notre commune, et d'avoir fait revivre l'ancien temps, en nous parlant de

nos ancêtres, de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs mœurs, etc... ce qui nous les fera doublement aimer. L. G.

Bibliographie

A l'occasion du voyage de M. Raymond Poincaré en Russie, il faut lire, dans *Les Annales*, la belle étude de M. Charles de Freycinet sur les premiers pas de l'alliance franco-russe et l'exposé lumineux, présenté par le lieutenant-colonel Rousset, des forces militaires et navales actuelles de la grande nation amie et alliée. Dans la partie littéraire de la même revue, on goûtera la magistrale analyse critique d'Emile Faguet sur l'œuvre de Sully Prudhomme, auquel on érige, ces jours-ci, un monument, et celle de Gaston Rageot sur *Le Démon de Midi*, de Paul Bourget. Il faut citer encore, au sommaire brillant et varié de ce même numéro, avec un spirituel « Croquis de Palais » de Pierre Giniesty et une charmante nouvelle d'Henri Duvernois, de très intéressants articles d'actualité : d'Edouard Herriot, sur le travail de nuit des enfants ; d'Albert Dayrolles, sur l'enseignement de la musique au Conservatoire ; du Bonhomme Chryste, sur le pantalon rouge condamné par nos députés à disparaître, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Signalons l'intérêt tout particulier du nouveau numéro du *Journal de l'Université des Annales*, qui publie *in extenso*, accompagnées de nombreuses photographies ou reproductions artistiques, les belles conférences de Jean Richepin, sur les « Chefs-d'œuvre immortels » de Victor Hugo ; de Paul Giniesty, sur les gloires et les misères des comédiens ; de Sarah Bernhard, sur l'art de dire les vers ; de Reynaldo Hahn sur l'œuvre de Gabriel Fauré, etc.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n°), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 217^e livraison (11 juillet 1914).

Filles de proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. A travers le Maroc français, par Louis Rousselot. L'enfant des fées, par Thérèse Jeanyr. L'Essence de jasmin, par Daniel Bellet. Les fusils d'aviateurs, par Pierre de Mériel.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

La France de demain

Revue mensuelle. Organe du comité Duplex. — Abonnement : France : 15 fr. Etranger : 18 fr. — 26, rue de Grammont, Paris.

Sommaire du numéro du 1^{er} juillet.

Emile Hinzelin : On parle de l'Alsace-Lorraine. Un ancien magistrat : Chez les justiciables annamites. Ardouin-Dumazet : Le bassin minier de Briey. H. du Hequet : Elections coloniales. Georges Ligonnières : Le déclin du mouvement caravanier. Louis le Barbier : A la Côte d'Ivoire, les palmiers à huile. H. de Rauville : Mouha, le « Monkey-Man ». Comité Duplex. Les livres.

Numéro spécimen gratuit sur demande.

« Tourisme »

Le numéro de juillet de cette belle Revue illustrée vient de paraître. En voici le sommaire :

Choses et autres. Tourisme à tort et à travers. La reine des plages vendéennes : Les Sables d'Olonne.

La Vallée du Lot à Saint-Cirq-la-Popie et le Château de Cénévières.

Langres et le Tour des Ramparts (Arthur Bateur, président du Syndicat d'Initiative de Langres et de la région).

Hardelot-Plage : Station balnéaire idéale et moderne.

Le Cheval-Vapeur sur l'eau, sur la terre, dans l'air.

La Mode, par Boué Soeurs.

Au Clair de la Rampe (Raymond Crussard).

Chronique financière. Carnet mondain.

Variétés littéraires. Programme des fêtes.

Nous rappelons à nos lecteurs que « Tourisme » est l'organe officiel des voyages gratuits. Pour adhérer à « Tourisme » et obtenir sur les prix de leurs billets de chemin de fer des réductions considérables, il leur suffit d'écrire pour tous renseignements au siège de la Revue, 15, Avenue Hoche à Paris, en joignant une bande d'abonnement ou douze coins coupés à l'en-tête de notre journal à des dates consécutives.

Ou de s'adresser à Cahors, 18 boulevard Gambetta.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* Sommaire du n° 2147 du 18 juillet 1914.

L'éclipse totale de soleil du 21 août 1914. Le mouvement des particules lumineuses dans les gaz. L'exposition internationale de Lyon. La guêpe est-elle un insecte utile? Académie des sciences. La sécrétion psychique, les travaux de Pawlow. La première utilisation militaire du canal de Panama : cinq sous-marins sont mis à sec dans une deses écluses.

Ce numéro richement illustré con-

tient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Massonet & Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France
160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs, 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente de la 17^e livraison

La Librairie Attinger frères vient de publier le 17^e fascicule de l'Atlas de la Plus Grande France, ouvrage capital du maître géographe Onésime Reclus. Ce fascicule, consacré aux départements, contient ceux de la Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne.

On n'en saurait trop louer l'ascience approfondie, le souci d'actualité et l'habileté d'exécution. Rappelons qu'à vers de chacune des cartes un texte explicatif, rehaussé de cartons en noir, schémas, diagrammes et dessins variés, augmente par ses renseignements condensés la haute valeur de la cartographie.

LIRE LA QUINZAINE AUTOMOBILE

c'est se tenir au courant de tout ce qui concerne l'Automobilisme, l'Aviation, la Navigation, l'Aéronautique, le Cyclisme, les Sports et les Industries annexes.

LA PLUS COMPLÈTE ET LA MOINS CHÈRE
DES REVUES SPÉCIALES

BI-MENSUELLE : 16 à 32 pages

France, un an : 40 fr. Etranger : 45 fr.
Direction : 18, avenue Carnot, PARIS
Spécimen contre 0 fr. 50

Emprunt 3 1/2 0/0 amortissable

Avis de répartition

Un arrêté ministériel en date du 16 juillet 1914, a fixé comme il suit la répartition des rentes 3 1/2 0/0 amortissables émises le 7 juillet précédent.

Les souscripteurs de 7 Frs et de 14 Frs de rente recevront respectivement 7 et 14 Frs.

Les souscripteurs dont les demandes sont comprises de 21 Frs à 658 Frs inclus recevront 14 Frs.

Les souscriptions supérieures à 658 Frs recevront une rente calculée en appliquant à leur montant le taux de 2.085.124.341 3/100. Les résultats ainsi obtenus sont ramenés au multiple de 7 Frs immédiatement inférieur.

Toutefois les souscripteurs de moins de 3.000 Frs reçoivent 7 Frs de plus lorsque la fraction négligée atteint 2 Frs ; les souscripteurs de plus de trois mille francs et de moins de 5.900.000 Frs de rente bénéficient du même avantage lorsque la fraction négligée atteint Frs 3,50.

Un avis inséré au *JOURNAL OFFICIEL* du 17 juillet informe en outre les souscripteurs que la période de versement du 2^e terme et l'échange des récépissés contre des certificats provisoires s'étend du 22 juillet au 31 juillet inclus.

Pendant la même période, ils auront le droit de se libérer par anticipation des termes à échéance des 16 septembre et 16 novembre.

On rappelle que cette libération comporte une bonification de Frs 2,10 par 7 Frs de rente attribuée.

LA HERNIE

La hernie n'est plus une infirmité pour les blessés qui adoptent les nouveaux appareils sans ressorts de A. CLAVERIE.

Les appareils CLAVERIE, sont les seuls appareils sérieux et essentiellement perfectionnés.

Recommandés par le Corps Médical, ils ont obtenu un Grand prix et deux Médailles d'Or aux dernières Expositions Universelles de Turin (1911) de Londres (1912) et de Gand (1913).

Enfin de nouveaux perfectionnements (brevetés S. G. D. G.) les mettent à l'abri des contrefaçons et des imitations grossières dont les grandes inventions ne manquent jamais d'être l'objet.

Aussi nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs que M. CLAVERIE est actuellement de passage dans notre contrée, et nous les engageons vivement à profiter de sa trop rare présence parmi nous, pour aller rendre visite à l'éminent Spécialiste, qui recevra de 9

ETUDE
DE
M. V. DURRANC
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par M^e DURRANC, notaire à Cahors, le trois Juillet 1914, Monsieur Louis - Charles - Emile BLANCHAIS, limonadier, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta numéro 22, a rétrocedé à Monsieur Emile AUFRÈRE, ancien limonadier, demeurant à Cahors boulevard Gambetta numéro 55, le fonds de commerce de cafetier-limonadier et gérant du Cercle militaire qu'il exploitait à Cahors comprenant : l'enseigne de « Grand Café Tivoli » et de « Réunion des Officiers » sous laquelle le dit fonds est connu et exploité; la clientèle et l'achalandage y attachés; le droit au bail des locaux où il est exercé; le matériel servant à l'exploitation et les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude dudit M^e DURRANC, notaire.

La présente publication renouvelle celle publiée pour renouveler avis dans le présent journal feuille du 10 juillet 1914.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers du cédant devront pour conserver leurs droits, faire opposition au paiement du prix, entre les mains de Monsieur AUFRÈRE, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours au plus tard à dater de la présente insertion.

Pour second avis :

V. DURRANC,
Notaire.

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS**

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix-sept juillet mil neuf cent quatorze,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur Marc DELRIEU fils, machines agricoles, demeurant à Touzac, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au dix octobre mil neuf cent treize, la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de la faillite ;

« Ordonne le dépôt de la personne du failli dans une maison d'arrêt pour dettes ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et par

« tout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce.

« Nomme Monsieur PAUBERT, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire, pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire (2 voyages par jour dans les deux sens, du 15 juin au 15 septembre 1914).

Grâce aux services rapides fonctionnant à partir du 25 juin, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

Départ de :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42, 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53, 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 06.
Angers, 17 h. 18.
Tours, 20 h., 7 h. 35.
Toulouse, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h. 53, 13 h. 32.
Orléans, 0 h. 19, 9 h. 55.

Arrivée à :

La Bourboule, 7 h. 10, 7 h. 56, 16 h. 44.
Le Mont-Dore, 7 h. 34, 8 h. 15, 17 h. 03.
Saint-Nectaire, 10 h., 19 h.

Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 12 h. et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 14 h. et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le

voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 0 fr. 50 en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

**Excursions dans le Limousin,
le Périgord et le Quercy**

Cartes de libre circulation
Sur 5 zones

En vue de développer le tourisme dans les régions si pittoresques du Limousin, du Périgord et du Quercy, visitées l'an dernier par M. le Président de la République, la Compagnie d'Orléans a créé de nouvelles cartes d'excursions qui seront délivrées à titre d'essai, du 10 juillet au 15 septembre 1914, au départ de Paris et des principales gares de son réseau. Elles comportent la libre circulation sur certaines lignes desdites régions, divisées en cinq zones, le titulaire d'une carte ayant ainsi le droit de s'installer dans une localité et de rayonner de là à sa convenance dans la région, en effectuant autant de voyages qu'il le désire.

Elles donnent droit, en outre, à un voyage aller et à un voyage retour entre le point de départ et l'un des points d'accès à la zone choisie fixés au tarif. Leur validité est de 33 jours, avec faculté de prolongation.

Les cartes de famille offrent une réduction de 10 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.

ou pour Paris-Quai-d'Orsay) et de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royal, Clermont, Châtel-Guyon et Riom.

**MINE
d'or**

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Repr. général dem. dans chaque ville et canton pour art. gar. par brev. belge, d'énorm. cons. pouv. procurer augmentation de revenu mens. de 1.000 fr. com. empl. access. Pas de cap. bur. ni mag. Ecr. : Boîte postale 340, Bruxelles-Centre. — Affranchir demande 25 cent.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 20 Juillet 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.952			0,90	0,85	0,75
Vaches.....	1.440	388	142	0,82	0,78	0,70
Taureaux.....	347			0,78	0,74	0,70
Veaux.....	2.021	2.537	97	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	15.253	12.559	1.453	1,15	1,10	1,02
Porcs.....	3.733	3.481		0,62	0,60	0,56

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les moutons, plus facile sur les veaux, bœufs et porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

SERVICE D'ÉTÉ (1914)

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos									
739 3 1123 7005 121 23 35 1125					42 16 1140-1128 1132 (*) 4 122 7006 700 1136					42 16 1140-1128 1132 (*) 4 122 7006 700 1136					42 16 1140-1128 1132 (*) 4 122 7006 700 1136														
OMNIBUS RAPIDE OMNIBUS LUXE RAPIDE EXPRESS DIRECT OMNIBUS					RAPIDE EXPRESS OMNIBUS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE LUXE OMNIBUS OMNIBUS					RAPIDE EXPRESS OMNIBUS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE LUXE OMNIBUS OMNIBUS					RAPIDE EXPRESS OMNIBUS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE LUXE OMNIBUS OMNIBUS														
PARIS (Orsay) dép.	8 15	—	—	—	18 20	19	—	—	—	13	»	17 16	15 47	18 3	20 45	23 37	1 24	5 28	9 16	6 3	9 40	12 40	19 21						
PARIS (Aust.) dép.	8 25	—	—	—	18 30	19	—	—	—	13 49	»	18 8	16 35	19 59	21 31	0 27	2 5	7 15	10 47	6 17	10 4	12 54	19 37						
LIMOGES (arr.)	14 2	—	—	—	23 53	0 47	2 38	8 34	—	—	»	18 30	17 14	20 42	21 54	—	—	7 56	11 25	6 28	10 21	13 5	19 49						
LIMOGES (dép.)	3 16	14 12	—	—	0 00	0 53	2 36	9 10	—	—	»	17 52	21 25	—	—	—	—	8 38	12 8	6 34	10 30	13 11	19 55						
BRIVE (arr.)	6 18	15 41	—	—	1 23	2 26	4 5	12 5	—	—	»	18	»	21 34	—	—	—	8 47	12 8	6 46	10 50	13 22	20 9						
BRIVE (dép.)	6 45	15 48	—	—	1 29	2 32	4 14	13 10	—	—	»	18 11	21 46	—	—	—	—	8 59	12 19	6 49	—	—	—						
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	16 33	—	—	—	—	—	»	18 19	21 54	22 32	1 23	2 56	9 7	12 27	—	6 58	11 8	13 34	20 23						
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	—	16 52	—	—	—	—	—	»	18 22	5 50	22 37	1 27	3	»	9 30	15 26	7 5	11 20	13 41	20 30						
SOULLAC (dép.)	7 45	—	—	—	16 54	—	—	—	—	—	»	18 44	6 4	—	—	—	—	9 45	15 41	7 13	11 32	13 49	20 38						
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	17 2	—	—	—	—	—	»	18 57	6 19	—	—	—	—	9 57	15 54	7 23	11 51	13 58	20 49						
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	17 18	—	—	—	—	—	»	19 10	6 35	—	—	—	—	10 10	16 7	7 28	11 57	14 3	20 54						
Nozac	8 19	—	—	—	17 28	—	—	—	—	—	»	19 19	6 44	—	—	—	—	10 19	16 16	7 28	11 57	14 3	20 54						
GOURDON	8 31	—	—	—	17 40	—	—	—	—	—	»	19 28	6 53	—	—	—	—	10 28	16 25	7 28	11 57	14 3	20 54						
Saint-Clair	8 40	—	—	—	17 49	—	—	—	—	—	»	19 38	7 10	23 19	—	—	—	10 41	16 38	7 28	11 57	14 3	20 54						
Dégagnac	8 51	—	—	—	18	—	—	—	—	—	»	19 48	7 19	—	—	—	—	10 49	16 46	7 28	11 57	14 3	20 54						
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	18 11	—	—	—	—	—	»	20 19	7 10	—	—	—	—	10 58	16 55	7 28	11 57	14 3	20 54						
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	18 23	—	—	—	—	—	»	20 28	7 29	—	—	—	—	11 11	17 8	7 28	11 57	14 3	20 54						
Espère	9 22	—	—	—	18 33	—	—	—	—	—	»	20 42	7 43	—	—	—	—	11 18	17 15	7 28	11 57	14 3	20 54						
CAHORS (arr.)	9 35	17 18	18 46	2 53	4 2	5 53	15 55	22 41	—	—	»	20 50	7 51	23 40	—	—	—	11 20	17 29	7 28	11 57	14 3	20 54						
CAHORS (dép.)	9 44	17 23	18 58	2 57	4 6	5 58	16 5	6 45	—	—	»	20 56	8 4	23 43	—	—	—	11 20	17 29	7 28	11 57	14 3	20 54						
Sept-Ponts	9 54	—	—	—	19 8	—	—	—	—	—	»	21 24	8 36	—	—	—	—	11 45	17 54	7 28	11 57	14 3	20 54						
Cieure	10 8	—	—	—	19 22	—	—	—	—	—	»	21 55	9 7	0 19	2 58	4 23	12 13	18 22	—	7 28	11 57	14 3	20 54						
Lalbenque	10 15	—	—	—	19 29	—	—	—	—	—	»	22 1	9 25	0 25	3 5	4 29	12 56	—	—	7 28	11 57	14 3	20 54						
Caussade	10 48	18	20 2	—	—	—	—	—	—	—	»	22 5	19 5	8 47	10 32	11 26	22 46	—	—	7 28	11 57	14 3	20 54						
MONTAUBAN arr.	11 22	18 26	20 36	3 49	5 8	7 1	17 45	8 43	—	—	»	23 45	5 10	—	—	—	—	11 41	15 54	7 28	11 57	14 3	20 54						
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	4 31	6	7 50	20	10 36	—	—	»	23 54	5 10	—	—	—	—	11 41	15 54	7 28	11 57	14 3	20 54						

Notes. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 12 soir.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.
(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.